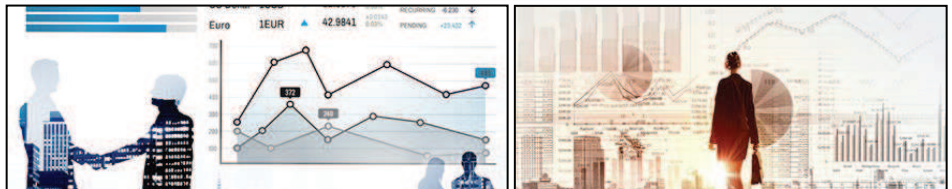


# agéa



édition juin 2016

Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance

## comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015



## COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

### BILAN



## BILAN

-  
ACTIF

	Exercice clos le 31 12 2015			Exercice 2014
	Brut	Amortissements Dépreciation	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	274 769,13	273 460,78	1 308,35	4 093,20
Avances et acompte sur immob. incorporelles	80 000,00	0,00	80 000,00	50 112,00
	<b>354 769,13</b>	<b>273 460,78</b>	<b>81 308,35</b>	<b>54 205,20</b>
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 621 171,00	0,00	1 621 171,00	1 621 171,00
Bâtiment & composants	3 650 002,24	639 541,39	3 010 460,85	3 206 658,41
Agencements et installations	366 298,36	100 234,04	266 064,32	297 660,98
Matériel de bureau	23 322,20	14 315,69	9 006,51	10 599,06
Matériel informatique	105 756,71	92 332,47	13 424,24	13 122,86
Matériel d'exposition	15 076,05	6 643,78	8 432,27	11 537,19
Mobilier de bureau	112 083,80	70 317,02	41 766,78	50 226,12
	<b>5 893 710,36</b>	<b>923 384,39</b>	<b>4 970 325,97</b>	<b>5 210 975,62</b>
Immobilisations financières				
Participations	37 197,56	0,00	37 197,56	37 197,56
Titres immobilisés	533 542,21	0,00	533 542,21	760 722,17
Autres immobilisations financières	10 307,98	0,00	10 307,98	10 307,98
	<b>581 047,75</b>	<b>0,00</b>	<b>581 047,75</b>	<b>808 227,71</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>6 829 527,24</b>	<b>1 196 845,17</b>	<b>5 632 682,07</b>	<b>6 073 408,53</b>
<b>Actif circulant</b>				
Avances et acomptes versés sur commande	30 709,16	0,00	30 709,16	19 702,51
Créances sociales et fiscales	13 571,77	0,00	13 571,77	14 731,80
Autres créances	262 729,07	0,00	262 729,07	347 861,17
<b>Total actif circulant</b>	<b>307 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>307 010,00</b>	<b>382 295,48</b>
<b>Disponibilités</b>				
Valeurs mobilières de placement	6 213 817,84	0,00	6 213 817,84	5 986 637,88
Comptes bancaires, caisses	1 504 431,10	0,00	1 504 431,10	1 274 787,80
<b>Total disponibilités</b>	<b>7 718 248,94</b>	<b>0,00</b>	<b>7 718 248,94</b>	<b>7 261 425,68</b>
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	112 654,97	0,00	112 654,97	67 809,17
<b>Total comptes de régularisation</b>	<b>112 654,97</b>	<b>0,00</b>	<b>112 654,97</b>	<b>67 809,17</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14 967 441,15</b>	<b>1 196 845,17</b>	<b>13 770 595,98</b>	<b>13 784 938,86</b>

## BILAN

-

## PASSIF

	<u>Exercice 2015</u>	<u>Exercice 2014</u>
<b>Fonds propres</b>		
Fonds syndical	2 642 758,11	2 642 758,11
Réserves diverses	421 000,00	421 000,00
Report à nouveau	9 099 200,14	9 023 166,34
Résultat de l'exercice	-131 844,18	76 033,80
<b>Total fonds propres</b>	<b>12 031 114,07</b>	<b>12 162 958,25</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques	465 000,00	63 302,00
Provisions pour charges	92 700,66	83 623,59
<b>Total provisions</b>	<b>557 700,66</b>	<b>146 925,59</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds dédiés aux contributions publiques de financement	0,00	0,00
<b>Total fonds dédiés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	648 488,96	891 921,09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	216 440,34	181 644,73
Dettes fiscales et sociales	258 816,99	290 132,55
Autres dettes	58 034,96	111 356,65
<b>Total dettes</b>	<b>1 181 781,25</b>	<b>1 475 055,02</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
<b>Total comptes de régularisation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b><u>13 770 595,98</u></b>	<b><u>13 784 938,86</u></b>

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

**COMPTE DE RÉSULTAT**  
(PRÉSENTATION COMPTABLE)





## COMPTES DE RESULTAT

	<u>Exercice 2015</u>	<u>Exercice 2014</u>
Produits d'exploitation		
Cotisations des membres adhérents	4 184 619,13	4 133 476,79
Production biens et services	316 196,87	364 301,67
Subvention d'exploitation	55 635,11	74 282,50
Reprise sur provisions	26 714,80	1 083,80
Transfert de charge	22 049,53	80 911,24
Autres produits d'exploitation	1 552,25	8 975,56
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>4 606 767,69</b>	<b>4 663 031,56</b>
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	2 261 179,01	2 481 234,17
Impôts, taxes et versements assimilés	98 953,23	112 333,83
Salaires	974 397,25	959 779,63
Charges sociales et autres charges de personnel	516 074,76	517 803,18
Dotations aux amortissements	274 258,29	288 665,96
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	0,00	0,00
Dotations aux provisions	10 489,87	70 028,79
Autres charges d'exploitation	135 074,86	108 097,92
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>4 270 427,27</b>	<b>4 537 943,48</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>336 340,42</b>	<b>125 088,08</b>
Produits financiers		
Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Produits sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	861,18
<b>Total produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>861,18</b>
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	17 629,74	22 776,83
<b>Total charges financières</b>	<b>17 629,74</b>	<b>22 776,83</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 17 629,74</b>	<b>-21 915,65</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>318 710,68</b>	<b>103 172,43</b>

**agéa**

30 rue Olivier Noyer  
75014 PARIS  
Siret : 784 702 524 00140

## COMPTE DE RESULTAT

	<u>Exercice 2015</u>	<u>Exercice 2014</u>
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	23 000,00	0,00
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>23 000,00</b>	<b>0,00</b>
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23 554,86	1 426,75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotation aux amortissements, aux dépréciations, aux provisions	450 000,00	25 504,88
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>473 554,86</b>	<b>26 931,63</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 450 554,86</b>	<b>-26 931,63</b>
Contributions de financement		
Engagement à réaliser	0,00	0,00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
<b>Total contributions de financement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Impôt sur les bénéfices	0,00	207,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 629 767,69</b>	<b>4 663 892,74</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 761 611,87</b>	<b>4 587 858,94</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b><u>- 131 844,18</u></b>	<b><u>76 033,80</u></b>

**agēa**

**Fédération nationale des Syndicats d'Agents généraux d'assurance**

**30 rue Olivier Noyer - 75014 PARIS**

**Siret 784 702 524 00140**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**ANNEXE**



## 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

agéa, Fédération nationale des Syndicats d'Agents généraux d'assurances, est un syndicat professionnel régi par les dispositions des articles L 2131-1 et suivants du Code du Travail.

Les comptes de l'exercice ont été établis suivant les principes généraux de la comptabilité et respectent les principes de continuité d'exploitation, de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Les règles d'évaluation et de présentation des comptes résultent de l'application des dispositions du plan comptable général et des adaptations relatives aux associations et aux syndicats prévus aux Règlements 99-01 et 2009-10 du Comité de la Règlementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

## 2 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Au chapitre des faits marquants de l'exercice, signalons une provision pour risques de 450 K€ constituée au titre d'une procédure engagée à l'encontre d'agéa relative aux conditions de réalisation du transfert d'actifs effectué, en 1995, des comptes de la FNSAGA – Régime Praga (Section 2 des statuts de la Fédération de l'époque) vers l'association PRAGA.

Hors cette opération, aucune circonstance particulière qui empêcherait de comparer, d'un exercice sur l'autre, certains postes du bilan ou du compte de résultat n'est à signaler.

## 3 - CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2015.

## 4 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE

Aucun évènement postérieur à la clôture des comptes de l'exercice 2015 n'est à signaler.

## 5 - NOTES SUR LE BILAN

**Immobilisations incorporelles et corporelles**Immobilisations incorporelles :

Aucune acquisition de cette nature n'est à constater au titre de l'exercice 2015.

En revanche, dans le cadre du projet de refonte de son système d'information, les deux derniers versements afférents aux travaux de rédaction du cahier des charges ont été effectués et inscrits en compte d'« avances et acomptes sur immobilisations incorporelles », soit 30 K€.

Au 31 décembre 2015, l'inventaire des immobilisations incorporelles s'établit donc comme suit :

<i>Nature d'immobilisations</i>	<i>Valeur brute au 1er janvier</i>	<i>Acquisitions de l'exercice</i>	<i>Sorties de l'exercice</i>	<i>Valeur brute au 31 décembre</i>
Licences, logiciels informatiques	274 769,13	0,00	0,00	274 769,13
Avances & Acptes sur Immobilisations Incorporelles	50 112,00	29 888,00	0,00	80 000,00
<b>Total</b>	<b>324 881,13</b>	<b>29 888,00</b>	<b>0,00</b>	<b>354 769,13</b>

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés directement en charge.

Compte tenu des investissements réalisés au cours de l'exercice (31 K€ selon détail ci-après), l'inventaire des immobilisations corporelles au 31 décembre 2015 s'établit donc comme suit :

<i>Nature d'immobilisations</i>	<i>Valeur brute au 1er janvier</i>	<i>Acquisitions ou transferts de l'exercice</i>	<i>Sorties ou transferts de l'exercice</i>	<i>Valeur brute au 31 décembre</i>
Terrain	1 621 171,00	0,00	0,00	1 621 171,00
Bâtiment (structures, gros œuvre)	2 239 242,85	0,00	0,00	2 239 242,85
Façades - Toitures	516 748,35	0,00	0,00	516 748,35
Installations techniques :				
<i>Ascenseurs - Monte-charge</i>	314 639,31	0,00	0,00	314 639,31
<i>Climatisation - Chauffage</i>	274 930,72	10 916,42	0,00	285 847,14
<i>Electricité - Plomberie</i>	293 524,59	0,00	0,00	293 524,59

<i>Nature d'immobilisations</i>	<i>Valeur brute au 1er janvier</i>	<i>Acquisitions ou transferts de l'exercice</i>	<i>Sorties ou transferts de l'exercice</i>	<i>Valeur brute au 31 décembre</i>
Agencements - Aménagements	360 951,71	5 346,65	0,00	366 298,36
Matériel de bureau	23 322,20	0,00	0,00	23 322,20
Matériel informatique	93 373,91	12 382,80	0,00	105 756,71
Matériel d'exposition	15 076,05	0,00	0,00	15 076,05
Mobilier de bureau	109 905,88	2 177,92	0,00	112 083,80
<b>Total</b>	<b>5 862 886,57</b>	<b>30 823,79</b>	<b>0,00</b>	<b>5 893 710,36</b>

### Amortissements

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire.

Le taux d'amortissement pratiqué est fixé en fonction de la durée de vie ou d'usage probable des immobilisations, laquelle peut varier pour une même catégorie d'immobilisations (5 à 15 ans pour les agencements et installations, 10 à 25 ans pour les façades et toiture, 40 à 60 ans pour le bâtiment, 3 à 5 ans pour les logiciels, progiciels, matériels de bureau et informatiques, et 8 à 10 ans pour le mobilier).

Pour ce qui concerne la durée d'amortissement des composants de la quote-part de copropriété de l'immeuble de bureau de Paris 14<sup>ème</sup> (Façade-Toiture, Ascenseurs-Monte charges, Climatisation-Chauffage et Électricité-Plomberie), il est précisé que celle-ci a été déterminée en tenant compte de l'ancienneté desdits composants (derniers travaux exécutés en fin 2001).

Au 31 décembre 2015, après les opérations d'inventaire de l'exercice, les amortissements se présentent comme suit :

<i>Nature d'immobilisations</i>	<i>Montant au 1er janvier</i>	<i>Dotations de l'exercice</i>	<i>Reprises de l'exercice</i>	<i>Montant au 31 décembre</i>
Licences, logiciels informatiques	270 675,93	2 784,85	0,00	273 460,78
Bâtiment (structures, gros œuvre)	118 959,67	55 981,07	0,00	174 940,74
Façades - Toitures	109 809,03	51 674,84	0,00	161 483,87
Installations techniques :				
<i>Ascenseurs - Monte-charge</i>	<i>66 131,80</i>	<i>31 463,93</i>	<i>0,00</i>	<i>97 595,73</i>
<i>Climatisation - Chauffage</i>	<i>86 109,58</i>	<i>42 982,95</i>	<i>0,00</i>	<i>129 092,53</i>
<i>Electricité - Plomberie</i>	<i>51 417,33</i>	<i>25 011,24</i>	<i>0,05</i>	<i>76 428,52</i>
Agencements - Aménagements	63 290,73	36 943,31	0,00	100 234,04
Matériel de bureau	12 723,14	1 592,64	0,09	14 315,69
Matériel informatique	80 251,05	12 081,42	0,00	92 332,47
Matériel d'exposition	3 538,86	3 104,92	0,00	6 643,78
Mobilier de bureau	59 679,76	10 637,26	0,00	70 317,02
<b>Total</b>	<b>922 586,88</b>	<b>274 258,43</b>	<b>0,14</b>	<b>1 196 845,17</b>

### Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières correspond à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Le cas échéant, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constatée égale au montant de la différence.

A la clôture de l'exercice, les immobilisations financières sont constituées :

- de titres de participation pour un montant de 37 K€, soit 244 actions de la s.a.s. **agéa PROMOTION** (97,60 % des parts sociales de la société). Aucune dépréciation n'est à constater, les capitaux propres de la Société ressortant à 701 K€ au 31 décembre 2015, y inclus la perte de l'exercice qui s'élève à 26 K€ ;



- de titres immobilisés constitués de 1.951 parts du FCP agéa Avenir nanties en garantie des prêts (1.000 K€ et 300 K€) consentis par notre établissement bancaire pour l'acquisition, en 2012, des locaux de Paris 14<sup>ème</sup> et le refinancement, en 2013, des travaux d'aménagement de ces locaux.  
Le nombre des parts nanties a fait l'objet, le 21 décembre 2015 d'un ajustement de telle sorte que leur valeur à cette date corresponde à 120 % du capital emprunté restant dû, comme prévu par les contrats de prêts.  
La dernière valeur liquidative des parts du FCP s'établissant à 395,92 € au 31 décembre 2015, aucune dépréciation n'est à constater ;
- du fonds de roulement versé à la société Eurest, prestataire de restauration collective des collaborateurs, pour 2 K€ ;
- d'une avance de fonds permanente pour la copropriété de 8 K€.

### Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement, une dépréciation est constatée.

#### Avances et acomptes versés sur commandes :

Il s'agit d'acomptes sur prestations à venir (31 K€) versés à des prestataires en vue de prochaines réunions programmées en 2016.

#### Créances sociales et fiscales :

Ces créances correspondent principalement au solde de prêts consentis au personnel (3 K€), aux titres restaurant non encore distribués au personnel (2 K€), des indemnités journalière restant à percevoir (1 K€) et à un crédit de TVA à récupérer (7 K€).

#### Autres créances :

Les éléments les plus significatifs de ce poste du bilan sont :

- avoirs à recevoir : sont constatés dans ce poste du bilan, 3 K€ afférents à 355 tickets restaurant millésimés « 2015 » restitués à l'émetteur et dont le remboursement est attendu, et 13,5 K€ concernant une prestation indûment facturée (un montant de 13,3 K€ est inscrit au compte « Factures à recevoir » pour le même prestataire) ;
- le règlement à recevoir d'Opcabaia des formations des collaborateurs **agéa** dont la prise en charge nous a été accordée, soit 8 K€ ;

- les créances d'agéa sur les « satellites », soit **agéa FORMATION** (coût 2015 de la mise à disposition de personnel d'agéa, 128 K€) et **agéa PROMOTION** (coût 2015 de la mise à disposition de personnel d'agéa, 54 K€) ;
- des produits à recevoir pour 54 K€, dont 21 K€ du FIF-PL au titre du financement du paritarisme 2015 et 31 K€ de l'AGFPN (Association de gestion du fonds paritaire national) au titre du financement du paritarisme 2015.

L'échéance de ces créances s'établit comme suit :

Créances	Valeur nette	Échéance à		
		1 an au plus	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Avances acomptes sur commandes	30 709,16	30 709,16		
Sociales & fiscales	13 571,77	13 571,77		
Autres créances	262 729,07	262 729,07		
<b>Total</b>	<b>307 010,00</b>	<b>307 010,00</b>		

### Comptes de trésorerie

Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute des valeurs mobilières de placement correspond à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Le cas échéant, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Les cessions de valeurs mobilières sont évaluées, le cas échéant, selon la méthode du « premier entré - premier sorti » (FI-FO).

Par ailleurs, il est rappelé que 1.951 parts du FCP sont nanties en garantie des prêts (1.300 K€) consentis par notre établissement bancaire pour compléter le financement de l'acquisition des nouveaux locaux de Paris 14<sup>ème</sup> et le refinancement des travaux d'aménagement de ces locaux. Ces 1.951 parts sont inscrites dans le compte « Titres immobilisés ».

A la clôture de l'exercice, la part du FCP agéa AVENIR était valorisée à 395,92 €, soit une performance du fonds s'établissant pour l'exercice à 1,575 % (contre 5,429 % en 2014), et à + 159,705 % depuis sa création en juillet 1996.

A cette même date, hors les parts nanties, les valeurs mobilières de placement disponibles sont constituées de 18.034 parts du FCP **agéa AVENIR** acquises 6.213 K€ et valorisées 7.140 K€, soit une plus-value latente de 927 K€.

Disponibilités :

Ce poste du bilan, constitué du solde du compte bancaire fédéral (1.501 K€), du compte bancaire du RGC (2 K€) et de la caisse, n'appelle aucune remarque particulière.

**Comptes de régularisations**Charges constatées d'avance :

Il s'agit d'un total de dépenses de 113 K€ engagées et facturées en 2015 mais qui se rattachent au prochain exercice :

- contrats de maintenance ou de location, soit 25 K€ ;
- primes d'assurances, soit 28 K€ ;
- abonnements et documentations, soit 17 K€ ;
- frais relatifs à la campagne d'adhésion 2015, soit 16 K€ ;
- autres prestations, 27 K€.

**Fonds propres**

Le tableau de variation des fonds propres se présente comme suit :

<i>Fonds syndicaux</i>	<i>Montant au 1er janvier</i>	<i>Affectation résultat 2014</i>	<i>Résultat 2015</i>	<i>Montant au 31 décembre</i>
Fonds syndical	2 642 758,11	0,00	0,00	2 642 758,11
Réserves diverses	421 000,00	0,00	0,00	421 000,00
Report à nouveau	9 023 166,34	76 033,80	0,00	9 099 200,14
Résultat de l'exercice	76 033,80	-76 033,80	-131 844,18	-131 844,18
<b>Total</b>	<b>12 162 958,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-131 844,18</b>	<b>12 031 114,07</b>

Le poste « Réserves diverses » a été constitué sur décision de l'Assemblée générale d'affecter une partie de l'excédent de l'exercice 2009 aux travaux d'élaboration, de mise en place et de déploiement du programme « Professionnalisation des AGA ».

**Provisions pour risques et charges**

La variation des provisions pour risques et charges s'établit comme suit :

<i>Provisions pour charges</i>	<i>Montant au 1er janvier</i>	<i>Variation</i>		<i>Montant au 31 décembre</i>
		<i>en +</i>	<i>en -</i>	
Provisions pour risques	63 302,00	450 000,00	48 302,00	465 000,00
Indemnités de départ à la retraite	78 742,14	9 294,68	0,00	88 036,82
<i>Montant brut</i>	<i>48 534,55</i>	<i>5 838,55</i>		<i>54 373,10</i>
<i>Charges sociales patronales</i>	<i>30 207,59</i>	<i>3 456,13</i>		<i>33 663,72</i>
Prime de médaille du travail	4 881,45	1 191,15	1 408,76	4 663,84
<b>Total</b>	<b>146 925,59</b>	<b>460 485,83</b>	<b>49 710,76</b>	<b>557 700,66</b>

Provision pour risques :

Des provisions pour litiges avaient été constatées dans les comptes de l'exercice précédent pour un total de 63 K€ au titre de deux procédures initiées par **agéa**.

L'une d'elles s'est achevée en 2015 ; une reprise de provision, d'un montant identique à celui des charges supportées par l'exercice au titre de cette procédure (29 K€) a donc été effectuée.

La deuxième procédure est toujours en cours ; afin de tenir compte des coûts d'avocat et de procédure supporté par l'exercice, une reprise partielle de la provision pour risque a été pratiquée ramenant le montant de celle-ci de 35 à 15 K€.

Enfin, il est rappelé qu'**agéa** a été mise en cause dans une procédure relative aux conditions de réalisation du transfert d'actifs effectué, en 1995, des comptes de la FNSAGA – Régime Praga (Section 2 des statuts de la Fédération de l'époque) vers l'association PRAGA. L'instruction achevée, une ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel et de non lieu partiel a été délivrée en date du 17 avril 2015.

Une issue défavorable serait susceptible d'avoir une incidence significative sur les fonds propres de la Fédération. Toutefois, sur la base, d'une part, de l'étude des nombreux éléments ayant permis de déterminer les modalités les plus appropriées à la réalisation de ce transfert d'actifs et conduit à son exécution et, d'autre part, de l'analyse de la situation par ses conseils, **agéa** s'estime parfaitement fondée dans la démarche entreprise à l'époque.

**agéa** juge donc cette procédure sans fondement et est confiante dans sa capacité à le démontrer. Il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue d'une telle procédure ; aussi une provision pour risques a-t-elle été constituée à hauteur de 450 K€ pour couvrir le risque d'amende ainsi que les coûts d'avocats et de frais de procédure.

### Provisions pour charges

Les sommes inscrites à ce poste du bilan se rapportent aux indemnités dues en cas de départ à la retraite d'un collaborateur et aux primes de médaille du travail susceptibles d'être versées.

En ce qui concerne la provision pour indemnités de départ à la retraite, le calcul est fondé, outre les facteurs de probabilité individuels (hors mortalité), sur l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié, à l'âge requis pour bénéficier de la retraite à taux plein. C'est pourquoi cette provision a été dotée charges patronales incluses.

## **Emprunts et dettes**

### Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit

Les opérations enregistrées dans ce compte se rapportent à deux emprunts souscrits par **agéa** auprès de son établissement bancaire (647 K€) et aux intérêts courus afférents pour la période du 16 novembre au 31 décembre 2015 (2 K€).

Le premier de ces emprunts date de novembre 2012. Il a été souscrit pour compléter le financement de l'acquisition des nouveaux locaux de PARIS 14<sup>ème</sup> à hauteur de 1.000 K€, au taux d'intérêt annuel de 2,41 %, sur une période de 7 ans (soit jusqu'au 15 novembre 2019) ; il est remboursable en tout ou partie par anticipation sans frais. Le capital restant dû au 31 décembre 2015 s'élève à 572 K€.

Le second emprunt date de 16 juillet 2013. Il a été souscrit pour refinancer le coût des travaux d'aménagement des nouveaux locaux de PARIS 14<sup>ème</sup> à hauteur de 300 K€, au taux d'intérêt annuel de 1,56 %, sur une période de 3 ans (soit jusqu'au 15 juillet 2016) ; il peut être remboursé, en tout ou partie, par anticipation sans pénalités. Au 31 décembre 2015, 75 K€ restent dus au titre de cet emprunt.

Il est rappelé que ces deux emprunts sont garantis par le nantissement, au profit de la banque, de 1.931 parts du FCP **agéa** Avenir représentant 120 % du capital restant dû pour chaque emprunt.

Précisons que le nombre de parts nanties en garantie de ces prêts est révisé le 15 novembre de chaque année afin de tenir compte des remboursements trimestriels effectués et de la valeur liquidative des parts de FCP à cette même date.

Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste est constitué :

- du solde des comptes fournisseurs pour un montant de 167 K€, dont 51 K€ dus à **agéa PROMOTION** aux titres de ses prestations de l'année (programme « Avantages Adhérents », abonnements « gratuits » à La Lettre **agéa** principalement)
- d'un total de 49 K€ de factures sur prestations 2015 non parvenues, dont 28 K€ d'honoraires d'avocats.

Dettes fiscales et sociales :

Sont regroupés dans ce poste :

- le solde dû au Comité d'entreprise sur la subvention 2015, 3 K€ ;
- la provision pour congés à payer et charges sociales afférentes, soit 129 K€ ;
- le solde restant dû des charges sociales assises sur les salaires, représentant une somme de 88 K€ ;
- un total de 38 K€ de dettes fiscales, dont 9 K€ de TVA, 25 K€ de taxes assises sur les salaires et 4 K€ de taxe diverses.

Autres dettes et Charges à payer :

Les éléments les plus significatifs de ces postes sont :

- les cotisations perçues en décembre 2014, à reverser aux structures, soit 2 K€ ;
- les frais de déplacement restant dus aux agents généraux pour 21 K€ ;
- les charges à payer pour 32 K€ constituées principalement d'honoraires 2015 qui seront à payer en 2016 (31 K€).

La ventilation des emprunts et dettes, par nature et échéance, se présente comme suit :

<i>Dettes</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Échéance à</i>		
		<i>1 an au plus</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunt	648 488,96	255 388,96	393 100,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	216 440,34	216 440,34		
Dettes fiscales et sociales	258 816,99	258 816,99		
Autres dettes	58 034,96	58 034,96		
<b>Total</b>	<b>1 181 781,25</b>	<b>788 681,25</b>	<b>393 100,00</b>	

## 6 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation de la Fédération s'élève à 4.607 K€, ventilé comme suit :

<i>Produits d'exploitation</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>Variation</i>
Cotisations des membres adhérents	4 184 619,13	4 133 476,79	51 142,34
Production biens et services	316 196,87	364 301,67	-48 104,80
Subvention d'exploitation	55 635,11	74 282,50	-18 647,39
Reprise sur provisions et transfert de charge	48 764,33	81 995,04	-33 230,71
Autres produits d'exploitation	1 552,25	8 975,56	-7 423,31
<b>Total</b>	<b>4 606 767,69</b>	<b>4 663 031,56</b>	<b>-56 263,87</b>

#### Cotisations des membres adhérents :

Il s'agit du montant des cotisations, net de TVA, perçu au titre des adhésions de l'exercice.

Pour l'exercice 2015 l'ensemble des modalités d'adhésion pratiquées au titre de l'exercice précédent a été reconduit : taux de cotisation, clé de répartition entre **agéa** et les groupements membres, barèmes particuliers (nouveaux agents, DROM-COM).

Le montant du forfait agéa est resté inchangé, tant pour les agents de métropole que pour ceux des Drom-Com.

Le nombre des adhésions est en léger recul avec 6.647 agences adhérentes contre 6.717 en 2014, sans effet toutefois sur la progression du montant des cotisations perçues (+ 51 K€, soit + 1,24 %).

#### Production biens et services :

Ce poste du compte de résultat totalise les produits générés par les prestations de service aux adhérents et la mise à disposition du personnel de la Fédération.

Les opérations de l'exercice n'appellent pas de commentaire particulier ; leur fluctuation d'une année sur l'autre est principalement liée, en ce qui concerne la mise à disposition du personnel, au volume d'activité d'**agéa PROMOTION**, d'**agéa FORMATION** et à la participation du **geia**.

#### Subvention d'exploitation :

Sont enregistrées dans ce poste les subventions reçues principalement du FIF-PL et de l'AFGPN au titre du financement du paritarisme. Ces subventions varient, d'une année sur l'autre, en fonction des montants de participation à la formation continue des agents et de leurs collaborateurs collectés par ces deux institutions.

#### Reprise sur provisions et transfert de charges :

Les reprises sur provisions constatées au titre de l'exercice 2015 résultent des ajustements des provisions pour risques relatives à deux procédures initiées par agéa en 2014, dont l'une s'est achevée en 2015.

Le compte de transfert de charges est en diminution (22 K€ contre 80 K€ pour l'exercice 2014).

Cette variation provient pour l'essentiel :

- du moindre montant de la prise en charge, par Opcabaia, des formations dispensées aux collaborateurs d'agéa dans le cadre du dispositif de formation, soit 15 K€ contre 29 K€ en 2014 ;
- de l'absence de participation des Syndicats de société au frais de procédure en appel du dossier « CMU-C » engagé en 2011, soit - 24 K€ ;
- du non renouvellement des travaux de reprographie exécutés pour les dossiers d'élection des Présidents de régions de 2014 (année électorale), soit - 15 K.

### **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation de la Fédération s'élèvent à 4.270 K€, en baisse de 5,90 % par rapport à 2014, et se ventilent comme suit :



<i>Nature des charges</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>Variation</i>
Autres achats et charges externes	2 261 179,01	2 481 234,17	-220 055,16
<i>dont sous-traitance</i>	18 341,45	17 136,07	1 205,38
<i>dont locations toutes natures</i>	77 799,19	101 229,30	-23 430,11
<i>dont charges de copropri�t�</i>	50 937,19	54 037,25	-3 100,06
<i>dont primes d'assurances</i>	543 728,26	659 631,06	-115 902,80
<i>dont colloques, s�minaires &amp; conf�rences</i>	57 392,08	37 196,85	20 195,23
<i>dont personnel int�rimaire</i>	28 854,82	23 303,36	5 551,46
<i>dont honoraires, frais d'actes &amp; contentieux</i>	289 798,37	281 443,23	8 355,14
<i>dont promotion, imprim�s, publications</i>	308 505,95	358 530,86	-50 024,91
<i>dont frais de d�placement des AGA</i>	248 491,94	299 474,59	-50 982,65
<i>dont frais d'affranchissements &amp; t�l�com</i>	55 280,88	62 658,38	-7 377,50
<i>dont autres comptes</i>	582 048,88	586 593,22	-4 544,34
Imp�ts et taxes	98 953,23	112 333,83	-13 380,60
Salaires, charges sociales et autres charges de personnel	1 490 472,01	1 477 582,81	12 889,20
Dotations aux amortissements	274 258,29	288 665,96	-14 407,67
Dotations aux d�pr�ciations de l'actif circulant	0,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	10 489,87	70 028,79	-59 538,92
Autres charges d'exploitation	135 074,86	108 097,92	26 976,94
<b>Total</b>	<b>4 270 427,27</b>	<b>4 537 943,48</b>	<b>-267 516,21</b>

Les variations de charges d'exploitation les plus significatives sont les suivantes :

Autres achats et charges externes :

- charges de locations toutes natures (- 23 K ) : d penses moindres li es   la 2<sup> me</sup>  dition du Salon de l'assur  (- 31 K ), surco t sur location des imprimantes li    une forte augmentation de consommation (+ 11 K ) ;
- charges d'entretien et de r paration (+ 13 K ) : rep rage des circuits  lectriques (3 K ), d g ts des eaux (3 K ), installation bornes wi-fi (4 K ),
- prime d'assurance (- 116 K ) : baisse de prime du contrat de protection juridique ;
- colloques, s minaires, conf rences (+ 20 K ) : li    une activit  d'animation syndicale plus soutenue (DPR, DNA, R gions et Chambres) ;
- actions de communication (- 50 K ) : certaines op rations lanc es en 2014 ont  t  renouvel es en 2015 (France Bleu, Salon de l'assur , etc.) mais les frais de cr ation / mise en place aff rents n'ont pas  t  support s par l'exercice, de m me que les co ts cr ation et d clinaison d'un film institutionnel qui, en revanche, a fait l'objet d'une diffusion TV en 2015 ;
- frais de d placement des AGA (- 34 K ) : op ration France Bleu (- 35 K ), Salon de l'assur  (- 14 K ), r unions des commissions statutaires ou non (+ 13 K ) ;
- frais de d placement des membres du Comit  directeur (- 16 K ) ;

#### Impôts, taxes et versements assimilés :

Ce poste du compte de résultat enregistre les obligations d'agéa en matière de fiscalité et n'appelle pas de commentaire particulier, sinon qu'il n'a enregistré, en 2015, qu'une année de taxe foncière.

#### Salaires et charges sociales :

Les variations les plus significatives du poste « Salaires » sont les suivantes :

- rémunération du personnel / primes et gratifications accordées (+ 17 K€) ;
- variation des indemnités de congés à payer au 31 décembre (+ 3 K€) ;
- indemnités versées afférentes au départ de collaborateurs (- 5 K€).

La variation des charges sociales n'appelle pas de commentaires particuliers.

#### Dotations aux amortissements :

La diminution des dotations de l'exercice (- 14 K€) n'appelle pas de commentaire particulier.

#### Dotations aux provisions pour risques et charges :

La variation des dotations aux provisions pour risques et charges résulte, d'une part, d'une dotation moindre en 2015 au titre des indemnités de départ à la retraite et des primes de médaille du travail (- 19 K€) et, d'autre part, d'une dotation pratiquée au titre des dossiers CMU-C et Crédit agricole non renouvelée en 2015 (- 40 K€).

Pour mémoire, le calcul du montant des provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour primes de médaille du travail est basé sur des hypothèses de réalisation tenant compte de facteurs de probabilité individuels propres à chaque collaborateur d'agéa (hors mortalité).

#### Autres charges :

La variation de ce poste du compte d'exploitation s'explique comme suit :

- droits d'exploitation visuelle du film institutionnel et droit d'utilisation en musique sur spot de 30 secondes (+ 26 K€) ;
- l'aide accordée au titre de l'organisation des congrès régionaux (4 régions organisatrices, contre 10 en 2014, soit - 33 K€) ;
- versement d'une aide exceptionnelle à deux Syndicats de société (+30 K€).

### Produits financiers

Les produits financiers correspondent généralement aux plus-values de cession de valeurs mobilières de placement réalisées et à la rémunération des comptes courants bancaires.

En 2015, il n'a été procédé à aucune cession de part du FCP. Aucune plus-value n'a donc été constatée.

Quant aux produits de rémunération de la trésorerie courante, ceux-ci sont calculés sur la base du taux Eonia diminué de 0,15 point. En 2015, ce taux est resté inférieur à zéro tout au long de l'année ; aucune rémunération de nos disponibilités ne nous a donc été servie.

### Charges financières

Elles sont constituées des intérêts de l'exercice dus au titre de l'emprunt souscrit le 14 novembre 2012 pour le financement de l'acquisition des locaux Paris 14<sup>ème</sup> et de celui souscrit le 16 juillet 2013 pour le refinancement des travaux d'aménagement desdits locaux.

### Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont constitués de la reprise d'une provision constatée en 2014 au titre du dossier Crédit agricole qui s'est achevé en 2015.

### Charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles de l'exercice correspond :

- au montant des frais irrépétibles et dépens d'appel mis à la charge d'agéa dans le cadre du dossier Crédit agricole (23 K€, couverts par la reprise de provision) ;
- à la provision constituée au titre de la procédure dont agéa fait l'objet et relative aux conditions de réalisation du transfert d'actifs effectué, en 1995, des comptes de la FNSAGA – Régime Praga (Section 2 des statuts de la Fédération de l'époque) vers l'association PRAGA (450 K€).

**Résultat**

L'excédent de l'exercice se ventile comme suit :

<i>Nature du résultat</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>Variation</i>
Résultat d'exploitation	336 340,42	125 088,08	211 252,34
Résultat financier	-17 629,74	-21 915,65	4 285,91
Résultat exceptionnel	-450 554,86	-26 931,63	-423 623,23
Impôt sur les sociétés	0,00	-207,00	207,00
<b>Total</b>	<b>-131 844,18</b>	<b>76 033,80</b>	<b>-207 877,98</b>

**7 - AUTRES INFORMATIONS****Engagements hors bilan**

L'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2015 se résume ainsi :

<i>Nature d'engagement</i>	<i>Montant</i>
Dettes garanties par des sûretés réelles	646.600 €
Crédit-bail	néant
Engagements donnés (avals, cautions, etc.)	néant
Engagements reçus (avals, cautions, etc.)	néant
Pensions, compléments de retraites	néant

Les dettes garanties mentionnées ci-dessus correspondent au montant restant dû sur les emprunts souscrits par agéa, le premier pour financer l'achat des locaux de Paris 14<sup>ème</sup>, le second pour financer les travaux d'aménagement desdits locaux.

La garantie consiste en le nantissement de 1.951 parts du FCP **agéa** Avenir représentant 120 % des sommes restant dues.

**Opérations non inscrites au bilan**

Au 31 décembre 2015, il n'y a pas d'opération à signaler.

**Parties liées**

Aucune opération avec des parties liées n'est à mentionner dans la mesure où ces transactions sont réalisées avec **agéa Promotion**, société anonyme contrôlée en quasi-totalité par **agéa**.

**Effectif**

Au 31 décembre 2015, l'effectif d'**agéa** est composé de 22 personnes, soit 17 femmes (3 employées - 4 agent de maîtrise - 10 cadres) et 5 hommes (1 agents de maîtrise - 4 cadres).

**8 - INFORMATIONS SPECIFIQUES AUX ORGANISATIONS SYNDICALES****Ressources à retenir pour la détermination des seuils**

Le total des ressources retenues pour la détermination des seuils d'obligation de présentation, de certification et de publication des comptes annuels prévus par le Décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 s'élève à 4.606 K€.

Ce montant a été déterminé comme suit :

<i>Ressources de l'exercice</i>	<i>Montant</i>
Cotisations reçues	4 184 619,13
- Reversements de cotisations	0,00
Subventions reçues	55 635,11
Autres produits d'exploitation	366 513,45
Produits financiers	0,00
<b>Total</b>	<b>4 606 767,69</b>

### Fait générateur de constatation des cotisations

L'adhésion des agents généraux d'assurances à leurs organisations syndicales n'a pas un caractère obligatoire. **agéa** ne peut donc se prévaloir d'un quelconque droit de créance sur les cotisations syndicales appelées auprès des agents.

En conséquence, les recettes de cotisations ne sont comptabilisées que lors de leur encaissement effectif.

**agéa** percevant les cotisations pour le compte des organisations qui en sont membres, ces cotisations encaissées sont dans un premier temps comptabilisées en compte de tiers.

Dans un second temps, à la fin de chaque mois, les cotisations encaissées sont réparties entre **agéa** et ses membres selon les modalités définies chaque année par le Conseil fédéral, et la quote-part d'**agéa** est alors constatée en produits d'exploitation.

### Contributions publiques de financement

**agéa** n'a perçu aucune contribution publique, tant au titre de l'exercice 2015 qu'au titre des exercices précédents.

### Actions de solidarité

Aucune action de cette nature n'a été constatée dans les comptes d'**agéa**, tant au titre de l'exercice 2015 qu'au titre des exercices précédents.

### Contributions en nature

Aucune personne ni aucun bien n'a été mis à la disposition d'**agéa** au cours de l'exercice 2015.

### Personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble

Il est précisé qu'**agéa** contrôle, au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, deux personnes morales, sans entretenir avec elles de lien d'adhésion ou d'affiliation.

Ces deux personnes morales faisant chacune l'objet d'un contrôle légal de leur comptes annuels, **agéa** a opté pour l'application des dispositions du point b) de l'article L 2135-2 du code du travail (méthode dite des « comptes annexés » ou « comptes de groupe »).

### **agéa PROMOTION**

**agéa PROMOTION** est une société par actions simplifiée, au capital de 40.000 € composé de 250 actions de 160 € chacune.

**agéa** possède 244 de ces actions, soit 97,60 % du capital de la Société, et détient donc directement la majorité des droits de vote, exerçant ainsi un contrôle exclusif sur la Société.

La date de clôture des comptes de la Société est identique à celle d'**agéa**, soit le 31 décembre. Le résultat comptable de l'exercice 2015 de la Société est de -25.992,06 € et sa situation nette comptable à 700.935,67 €.

Le Commissaire aux Comptes chargé du contrôle légal des comptes de la Société est TUILLET Audit, sis 3-5 rue d'Héliopolis – 75017 PARIS.

### **PRAGA**

Praga est une association « Loi 1901 » dont huit des quinze administrateurs sont désignés par **agéa**.

La date de clôture des comptes de l'association est identique à celle d'**agéa**, soit le 31 décembre.

Les comptes de l'Association de l'exercice clos le 31 décembre 2015 n'ont pu être arrêtés à la date d'arrêt des comptes de l'exercice 2015 d'**agéa** par le Conseil fédéral et ne pourront pas l'être à la date d'approbation de ces mêmes comptes par l'Assemblée générale.

En conséquence, nous communiquons le résultat comptable de l'exercice 2014 de l'Association, dernier exercice arrêté, qui s'élève à 4.239.340,96 € et sa situation nette comptable à 48.002.768,76 €

Le Commissaire aux Comptes chargé du contrôle légal des comptes de l'association est la société anonyme Grant Thornton, sise 100 rue de Courcelles – 75017 PARIS.

---







# Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## **AGEA**

### **Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généraux d'Assurance**

Syndicat professionnel régi par les articles L.2131-1  
et suivants du Code du travail

30, Rue Olivier Noyer  
75014 Paris

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

## **Tuillet Audit**

SA d'Expertise-Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 429 080 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile-de-France et membre  
de la Compagnie régionale de Paris  
RCS Paris B 343 541 231  
3-5, rue d'Héliopolis  
75017 Paris – France



# Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## AGEA

Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généraux  
d'Assurance

Exercice clos le 31 décembre 2015

A l'attention des Membres de l'Assemblée,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels d'AGEA tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil fédéral. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La Fédération a comptabilisé des provisions pour risques et charges selon les modalités décrites dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels « Notes sur le Bilan – Provisions pour risques et charges ». Sur la base des informations disponibles, nos travaux ont consisté à analyser les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques faisant l'objet de ces provisions, et à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations communiquées par votre Fédération à l'appui des provisions constatées afin d'en apprécier le caractère raisonnable. Nous avons également vérifié que la note 5 de l'annexe aux comptes annuels « Notes sur le Bilan – Provisions pour risques et charges » fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 31 mai 2016

Le Commissaire aux comptes

**Tuillet Audit**

**Membre français de Grant Thornton International**



Brigitte Vaira-Bettencourt  
Associée